

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

SOMMAIRE:

Décret portant
clôture d'une session
extraordinaire de l'As-
semblée Législative

(I) ECRETS DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 -I- N° 33 /PCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution principalement en son article 25;

DECRÊTE :

ARTICLE 1er.-- La session extraordinaire de l'Assemblée
Législative ouverte le 18 Février 1960 est déclarée close
le 22 Février 1960 à minuit.

ARTICLE 2.-- Le présent Décret sera publié au Journal
Officiel de la République et communiqué partout où besoin
sera./--

FAIT A PORTO-NOVO, le 23 FEVRIER 1960

AMPLIATIONS :

Original	1
P.C.M.	15
ASS.LEGISL.	3
Haut-Comm.	1
Ministres	14
S.G.CM	3
J.O.R.D.	1

POUR
Signé :

Oke Assogba